



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4138

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4138**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis plus de 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon.

Le PEDD se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets. Le PEDD a pour objet la réalisation, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de projets d'éducation sur les thèmes clés du développement durable (alimentation, utilisation rationnelle de l'énergie et climat, eau, assainissement et fleuves, éco-citoyenneté et solidarité, environnement sonore, espaces naturels et agricoles, biodiversité, déchets, mobilité durable, patrimoine végétal, qualité de l'air, risques majeurs, ville et projets urbains, santé environnementale). Avec l'ambition d'apporter des connaissances et de soutenir l'engagement éco-citoyen par l'accompagnement de projets émergents, le PEDD s'adresse à un public large et diversifié : scolaires (écoles et collèges), publics adultes, familles, communauté éducative, animateurs de structures socio-éducatives. Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV) pour intervenir à un niveau correspondant à la représentativité de cette population dans l'agglomération.

En 2019, le programme partenarial PEDD a reposé sur 40 associations. Au total, 332 projets ont été soutenus. Ce programme s'est ouvert à de nouvelles associations qui s'inscrivent dans le plan avec des projets innovants : E-graine (éducation à l'obsolescence programmée), The Greener Good (festival "Heroes days"), Imagineo (démarche participative de collégiens sur l'engagement vers un développement durable), Maison de la jeunesse et de la culture (MJC) Ménival (démarche globale de développement durable), réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (démarche expérimentale en collège sur l'alimentation et les circuits courts), Ville gourmande (projet en langues des signes sur l'alimentation), Zéro déchet Lyon (projets/défis avec 4 structures de quartiers).

En 2020, le PEDD reposera sur 37 associations, dont 2 nouvelles associations (La Maison Upcycling, Santé goût terroir-La Preuve par trois) et un total de 356 projets.

Comme pour 2019, les caractéristiques significatives observées sur l'ensemble des projets s'énoncent dans les registres suivants :

- doublement des projets pédagogiques de développement durable dans les collèges,
- poursuite de l'accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement éco-citoyen,
- renforcement de projets intégrant les préoccupations sociales et environnementales et l'engagement des structures dans une démarche écoresponsable, tels ceux portés par la Fédération des centres sociaux visant notamment à amplifier la diffusion des expériences sur l'alimentation et les déchets, le développement de l'écoresponsabilité dans le fonctionnement interne des centres sociaux et dans les actions conduites auprès des habitants. Le projet porté par Robins des villes en milieu hospitalier (hôpital femme-mère-enfant à Bron), en est une autre illustration,

- renforcement du soutien à l'éducation au numérique et aux médias par le renouvellement de l'événement Super Demain et l'organisation d'événements locaux, porté par Fréquence écoles, en cohérence avec la stratégie de la Métropole sur la ville intelligente pour répondre encore mieux aux enjeux d'inclusion numérique, de montée en compétences numériques des familles et des jeunes, et de mise en capacité des acteurs du territoire sur ce sujet.

La répartition thématique des projets d'éducation au développement durable 2020 relatifs à l'accompagnement et la sensibilisation des habitants, appréciée en volume financier, fait apparaître par ordre d'importance 4 thèmes (68 % au total) : l'eau, l'écocitoyenneté, les déchets et l'alimentation. Le domaine de santé environnementale progresse par ailleurs relativement.

A titre d'illustration, sont présentés ci-après des exemples permettant de prendre la mesure de la diversité des projets.

Le soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation prend des formes variées en s'appuyant sur une dynamique de projets : des ateliers pratiques de promotion d'une alimentation saine et recourant aux produits locaux auprès d'adultes et de familles, des initiatives telles que l'accès pour tous à des produits alimentaires bio par l'organisation d'un réseau d'achat en commun (VRAC), ainsi que le projet "Cultivons ensemble un monde plus juste" animé par Réseau Marguerite qui sera conclu par un congrès valorisant le travail développé avec plus de 300 collégiens. Dans la dynamique du réseau Marguerite, la création d'un jeu pédagogique du collège Henri Barbusse "Oh my food" traite des circuits courts et biologiques sur l'alimentation et la création d'AMAP dans les collèges est favorisée (Réseau Marguerite et réseau AMAP). Des projets de sensibilisation en matière de gaspillage alimentaire ont été effectués auprès d'un public de restaurants "ambassadeurs" par le biais d'une grille d'éco-score (Conscience et impact écologique (CIE), Récup et gamelles).

Les actions pédagogiques dans le domaine de l'eau et l'assainissement se poursuivent dans un objectif de sensibilisation des élèves du CM1 à la 3^{ème} mais aussi du grand public à la protection de la ressource en eau, à la connaissance du cycle de l'eau sur le territoire et à la qualité de l'eau potable. Elles se traduisent par des projets de maîtrise de l'usage de l'eau et de la pollution. Les classes de découvertes embarquées sur la péniche du Val de Rhône contribuent à cet objectif tout en permettant la découverte du milieu fluvial.

Les projets en matière de déchets s'inscrivent dans les objectifs du plan de prévention et de réduction des déchets, tels l'organisation d'ateliers de réparation ou l'accompagnement à la consommation responsable (Atelier soudé, Apieu Mille feuilles), l'essaimage des messages clés et des bons gestes pour le tri des déchets auprès des résidents dans les immeubles, via la formation d'habitants volontaires (Mouvement de palier). L'association E-graine s'inscrit également entre la réduction des déchets et l'économie circulaire, en proposant des spectacles interactifs dans des structures sociales.

Le plan contribue également à favoriser la connaissance du territoire métropolitain et l'aménagement de la ville, dans l'objectif de permettre au public scolaire de mieux appréhender le cadre de vie urbain, les évolutions à l'échelle des quartiers et permettre ainsi de mieux vivre ces mutations. Le dispositif pédagogique « les ateliers du cadre de vie » comporte à la fois la découverte de chantiers d'aménagement public (rencontre des acteurs, visite et participation au chantier) coordonnés avec les enseignants et les programmes scolaires : géographie (connaissance du territoire métropolitain), technologie (découverte des voies de communication), science et vie de la terre (découverte de la nature en ville), éducation civique (rôle des collectivités, éducation à la sécurité routière, etc.). En 2020, ces projets porteront sur les Communes de Chassieu, Lyon 8^e, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Saint Priest.

Par ailleurs, il est à noter que l'escape game sur les risques industriels (Mouvement national de lutte pour l'environnement -MNLE-) nommé "Riskape-game" fera l'objet d'une diffusion sur le site "les bons réflexes.com" avec le soutien de la Préfecture du Rhône.

Le partenariat fructueux avec la direction académique du Rhône se traduit, en particulier, par la poursuite de labellisation développement durable des écoles ou à la formation d'enseignants. Les liens développés avec le Rectorat permettent de mieux articuler les projets prenant place dans les collèges avec les objectifs pédagogiques des établissements (par exemple, la végétalisation de cour de collèges). L'objectif de ce partenariat s'inscrit dans un soutien prioritaire aux écoles et collèges engagés dans une démarche globale de développement durable favorisant l'adoption de comportements citoyens et le vivre ensemble, mais aussi aux établissements relevant de la politique de la ville. Le nombre d'écoles et de collèges labellisés développement durable sur la Métropole est en constante progression (2019 : 20 écoles et 23 collèges ; 2018 : 13 écoles et 16 collèges).

Les publics bénéficiaires des projets du PEDD 2020 sont :

- les habitants des QPV : le budget des projets au bénéfice des populations des territoires politique de la ville, de 292 745 €, mobilise 32,7 % du volume des projets du programme, en stabilité par rapport à 2019 (34 % des projets). Ce résultat dépasse l'objectif de cohésion urbaine qu'il s'était fixé avec la réalisation d'au moins 20 % des projets,

- les scolaires avec la répartition suivante :

. les collèges : le montant global des projets au bénéfice des collégiens progresse avec un budget de 140 176 € pour 70 projets (2019 : 95 096 € pour 40 projets),

. les écoles : le montant total des projets au bénéfice des écoliers s'élève à 141 566 € pour 66 projets (2019 : 141 366 € pour 81 projets) ;

- les publics adultes : le nombre de projets adultes proposés pour 2020 (184 312 € pour 118 projets) est en augmentation par rapport à 2019 (263 156 € pour 92 projets) mais a baissé en budget.

La répartition territoriale des projets se distribue sur 33 communes.

Cette présentation synthétique des actions composant le programme annuel du PEDD 2020 témoigne de la richesse des initiatives du tissu associatif pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, selon un fil conducteur cohérent orienté dans une dynamique collective vers la transition écologique et solidaire, un environnement de qualité.

Les actualités du PEDD sont tenues à jour sur le blog "développement durable" de la Métropole.

La présente délibération liste les projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du PEDD 2020.

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier aux projets suivants :

- dans le domaine de l'éducation à l'alimentation pour un montant de 112 770 € répartis entre :

. Arthropologia	1 260 €
. Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV)	3 360 €
. Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)	17 960 €
. CIE	4 410 €
. Fédération départementale des centres sociaux du Rhône	10 000 €
. La Légumerie	14 910 €
. Légum'au Logis	6 300 €
. MNLE 69	4 500 €
. Récup et gamelles	4 410 €
. Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes	5 040 €
. Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste	21 000 €
. Santé goût terroir - La Preuve par trois	4 500 €
. VRAC	15 120 €

- dans le domaine du climat et de l'énergie pour un montant de 41 820 € répartis entre :

. Hespul	26 320 €
. Oïkos, La Maison, son environnement	10 500 €
. Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes (UCARA)	5 000 €

- dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et des fleuves pour un montant de 148 660 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole de Lyon	7 140 €
. Fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA)	14 280 €
. France nature environnement (FNE) Rhône et Métropole de Lyon	15 540 €
. Hespul	1 680 €
. MNLE 69	630 €
. Oïkos, La Maison, son environnement	9 240 €
. Péniches du Val de Rhône	97 000 €
. SeA Science et art	3 150 €

- dans le domaine de l'éco-citoyenneté et la solidarité pour un montant de 141 078 € répartis entre :

. Anciel	22 050 €
. AFEV	9 660 €
. Fréquence écoles	65 000 €
. I Buycott	10 000 €
. Imagineo	9 000 €
. La Maison Upcycling	3 360 €
. MJC Presqu'île Confluence	3 528 €
. SeA Science et art	5 460 €
. The Greener Good	13 020 €

- dans le domaine l'environnement sonore pour un montant de 6 090 € à :

. Apieu Mille feuilles	6 090 €
------------------------	---------

- dans le domaine des espaces naturels et agricoles / biodiversité pour un montant de 63 000 € répartis entre :

. Arthropologia	23 940 €
. FNE Rhône et Métropole de Lyon	22 260 €
. Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA)	13 650 €
. SeA Science et art	3 150 €

- dans le domaine des déchets pour un montant de 113 642 € répartis entre :

. Apieu Mille feuilles	10 710 €
. Atelier soudé	15 330 €
. CIE	4 410 €
. E-graine Auvergne-Rhône-Alpes	5 250 €
. Eisenia	10 710 €
. Fédération départementale des centres sociaux du Rhône	35 000 €
. FNE Rhône et Métropole de Lyon	3 990 €
. La Maison Upcycling	1 470 €
. MJC Presqu'île Confluence	1 512 €
. Mouvement de palier	10 920 €
. MNLE 69	3 000 €
. Récup et gamelles	4 410 €
. Zéro déchet Lyon	6 930 €

- dans le domaine de la mobilité durable pour un montant de 29 190 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Apieu Mille feuilles	29 190 €
------------------------	----------

- dans le domaine du patrimoine végétal pour un montant de 28 140 € répartis entre :

. FNE Rhône et Métropole de Lyon	22 050 €
. LPO AuRA	3 570 €
. SeA Science et art	2 520 €

- dans le domaine de la qualité de l'air pour un montant de 420 € à :

. Oïkos, La Maison, son environnement	420 €
---------------------------------------	-------

- dans le domaine des risques majeurs pour un montant de 1 950 € à :

. MNLE 69	1 950 €
-----------	---------

- dans le domaine de la ville et des projets urbains pour un montant de 61 950 € répartis entre :

. Arthropologia	4 830 €
. Apieu Mille feuilles	7 140 €
. Chic de l'Archi	12 180 €
. LPO AuRA	2 100 €
. Robins des villes	34 230 €
. SeA Science et art	1 470 €

- dans le domaine de la santé environnementale pour un montant de 9 660 € à :

. ADES du Rhône	9 660 €
-----------------	---------

Pour mémoire, en 2019 le montant des projets associatifs d'éducation au développement durable qui ont fait l'objet d'un partenariat financier s'élevait à 745 385 €. Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2020 s'élève à 758 370 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 758 370 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 22 050 € au profit d'Anciela,
- 30 030 € au profit de l'Arthropologia,
- 16 800 € au profit de l'ADES du Rhône et la Métropole de Lyon,
- 13 020 € au profit de l'AFEV,
- 17 960 € au profit de l'ARDAB,
- 53 130 € au profit de l'Apiou Mille feuilles,
- 15 330 € au profit de l'Atelier soudé,
- 12 180 € au profit de Chic de l'Archi,
- 8 820 € au profit de CIE,
- 5 250 € au profit d'E-graine Auvergne-Rhône-Alpes,
- 10 710 € au profit d'Eisenia,
- 45 000 € au profit de la Fédération départementale des centres sociaux du Rhône,
- 14 280 € au profit de la FDPPMA,
- 63 840 € au profit de FNE Rhône et Métropole de Lyon,
- 65 000 € au profit de Fréquence écoles,
- 28 000 € au profit d'Hespul,
- 10 000 € au profit d'I Buycott,
- 9 000 € au profit d'Imagineo,
- 14 910 € au profit de La Légumerie,
- 4 830 € au profit de La Maison Upcycling,
- 6 300 € au profit de Légum'au Logis,
- 19 320 € au profit de la LPO AuRA,
- 5 040 € au profit de la MJC Presqu'île Confluence,
- 10 920 € au profit de Mouvement de palier,
- 10 080 € au profit du MNLE 69,
- 20 160 € au profit d'Oïkos, La Maison, son environnement,
- 97 000 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 8 820 € au profit de Récup et gamelles,
- 5 040 € au profit du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes,
- 21 000 € au profit de Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste,
- 34 230 € au profit de Robins des villes,
- 4 500 € au profit de Santé goût terroir-La Preuve par trois,
- 15 750 € au profit de SeA Science et art,
- 13 020 € au profit de The Greener Good,
- 5 000 € au profit d'UCARA,
- 15 120 € au profit de VRAC,
- 6 930 € au profit de Zéro déchet Lyon,

dans le cadre du PEDD pour l'année 2020 ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Anciela, Arthropologia, ADES du Rhône, AFEV, ARDAB, Apiou Mille feuilles, Atelier soudé, Chic de l'Archi, CIE, E-graine Auvergne-Rhône-Alpes, Eisenia, Fédération départementale des centres sociaux du Rhône, FDPPMA, FNE Rhône et Métropole de Lyon, Fréquence écoles, Hespul, I Buycott, Imagineo, La Légumerie, La Maison Upcycling, Légum'au Logis, LPO AuRA, MJC Presqu'île Confluence, Mouvement de palier, MNLE 69, Oïkos, La Maison, son environnement, Péniches du Val de Rhône, Récup et gamelles, Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste, Robins des villes, Santé goût terroir-La Preuve par trois, SeA Science et art, The Greener Good, UCARA, VRAC, Zéro déchet Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits sur l'exercice 2020 au :

- budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 664 860 €,
- budget annexe des eaux - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 34 375 €,
- budget annexe de l'assainissement - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 59 135 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.

.